

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Jeanine DUTECH,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mlle Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG,
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mlle Florence AGRAZ, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mlle Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VOTE** les subventions ci-après :

CULTURE :

➤ **140 €** à l'Association « La Garburade » pour la préparation de la Garbure du Carnaval d'Auloron. Même si la manifestation a du être annulée à cause de la météo, l'Association avait acheté les aliments nécessaires à la préparation. Il convient de prendre en charge financièrement le montant de ces achats. De plus, les garbures réalisées ont été reversées au Resto du Cœur. Le montant, prévu au budget prévisionnel de la manifestation, devra être imputé sur la ligne budgétaire « 6042 10 – Carnaval Béarnais ».

➤ **410 €** à l'Association « Amicale Laïque » pour la prise en charge des matériaux et matériels ayant servi à la création et à la décoration des personnages géants du Carnaval d'Auloron. Le montant, prévu au budget prévisionnel de la manifestation, devra être imputé sur la ligne budgétaire « 6042 10 – Carnaval Béarnais ». .../...

SPORTS :

➤ **700 €** au F.C.O. Athlétisme pour l'organisation exceptionnelle des championnats aquitaine de Cross.

➤ **2 000 €** pour l'organisation du 19^{ème} championnat de France de pétanque des communaux.

DIVERS :

➤ **1 500 €** aux Vitrines du O'Béarn pour finaliser l'installation de la sonorisation des rues commerçantes du centre ville.

➤ **300 €** au C.A.S. Communal pour la remise d'un bon d'achat à une retraitée de l'année 2011.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 23 février 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 28/02/2012

Bernard UTHURRY